

Direction de la Séance

PARIS, le 8 juillet 2025

ORGANISATION DE LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE

I. – Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2026

1. La discussion de la première partie du projet de loi de finances (PLF) aura lieu du **mardi 14** au **lundi 20 octobre**.

2. La **discussion générale** sera organisée sur la base de **10 minutes par groupe**, 5 minutes étant allouées à un député non inscrit.

3. Le **vote solennel** sur l'**ensemble de la première partie** aura lieu le **mardi 21 octobre**, après les questions au Gouvernement.

II. – Discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026

1. La discussion aura lieu du **mardi 21** au **lundi 27 octobre**.

2. La **discussion générale** sera organisée sur la base de **10 minutes par groupe**, 5 minutes étant allouées à un député non inscrit.

3. Le **vote solennel** aura lieu le **mardi 28 octobre**, après les questions au Gouvernement.

III. – Discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2026

1. L'examen de la seconde partie du PLF pour 2026 débutera le **mardi 28 octobre**.

2. La commission des finances a établi, en fonction de la nomenclature des missions, une **liste de 18 discussions budgétaires** (ANNEXE 2).

Il appartiendra ultérieurement à la Conférence des présidents de fixer le calendrier d'examen des discussions budgétaires en séance publique.

3. Comme les années précédentes, les **discussions budgétaires** seront toutes organisées de la même manière, en **quatre phases** :

– intervention des *rapporteurs spéciaux* et des *rapporteurs pour avis*, chacun pour 5 minutes ;

– intervention des porte-parole des *groupes*, chacun pour 5 minutes ;

– intervention du *Gouvernement*, pour 10 minutes ;

– séquence de *questions-réponses* (2 minutes pour chaque question et 2 minutes pour chaque réponse).

Un contingent de **72 questions** est attribué aux groupes et aux députés non inscrits pour l'ensemble de la seconde partie. Les deux tiers des questions sont posées par les groupes d'opposition, un tiers par les autres groupes. Chaque groupe a un nombre minimum de 4 questions, les questions restantes étant ensuite réparties en fonction de leurs effectifs.

Rassemblement National	10 questions
Ensemble pour la République	8 questions
La France Insoumise - Nouveau Front Populaire	8 questions
Socialistes et apparentés	7 questions
Droite Républicaine	6 questions
Écologiste et Social	6 questions
Les Démocrates	5 questions
Horizons & Indépendants	5 questions
Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires	5 questions
Gauche Démocrate et Républicaine	5 questions
UDR	5 questions
Non inscrits	2 questions

La **répartition de ces questions** entre les 18 discussions budgétaires devra être communiquée par les groupes et les députés non inscrits au plus tard le **mercredi 15 octobre**.

Chaque discussion budgétaire s'achèvera par le **vote des crédits** et, éventuellement, des **articles rattachés**.

4. Le **vote solennel** sur l'ensemble du PLF aura lieu le **mardi 18 novembre**, après les questions au Gouvernement.

ANNEXE 1

DÉLAIS CONSTITUTIONNELS

1. PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

Date limite de dépôt du projet de loi	mardi 7 octobre 2025 ⁽¹⁾
Date prévisionnelle de délibération en conseil des ministres	mercredi 1 ^{er} octobre 2025
Lettre récapitulatif la liste des documents distribués	samedi 11 octobre 2025
Point de départ des délais	dimanche 12 octobre 2025
Expiration du délai de 40 jours (première lecture à l'Assemblée)	jeudi 20 novembre 2025 (à minuit)
Expiration du délai de 70 jours	samedi 20 décembre 2025 (à minuit)

2. PROJET DE LOI DE FINANCEMENT
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026

Date limite de dépôt du projet de loi	mardi 7 octobre 2025 ⁽²⁾
Date prévisionnelle de délibération en conseil des ministres	mercredi 1 ^{er} octobre 2025
Lettre récapitulatif la liste des documents distribués	mardi 14 octobre 2025
Point de départ des délais	mercredi 15 octobre 2025
Expiration du délai de 20 jours (première lecture à l'Assemblée)	lundi 3 novembre 2025 (à minuit)
Expiration du délai de 50 jours	mercredi 3 décembre 2025 (à minuit)

(1) *L'article 39 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances dispose que le projet de loi de finances est déposé « au plus tard le premier mardi d'octobre de l'année qui précède celle de l'exécution du budget ».*

(2) *L'article L.O. 111-6 du code de la sécurité sociale dispose que le projet de loi de financement de la sécurité sociale est déposé « au plus tard le premier mardi d'octobre ».*

ANNEXE 2
LISTE DES DISCUSSIONS BUDGÉTAIRES – PLF 2026

Intitulé des discussions budgétaires	
1)	Action extérieure de l'État – Aide publique au développement ; compte spécial Prêts à des États étrangers
2)	Administration générale et territoriale de l'État – Immigration, asile et intégration – Sécurités ; compte spécial : Contrôle de la circulation et du stationnement routiers
3)	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ; compte spécial : Développement agricole et rural
4)	Culture – Médias, livre et industries culturelles ; compte spécial Avances à l'audiovisuel public
5)	Cohésion des territoires
6)	Conseil et contrôle de l'État – Direction de l'action du Gouvernement – Pouvoirs publics ; budget annexe : Publications officielles et information administrative
7)	Défense – Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation
8)	Écologie, développement et mobilité durables ; budget annexe : Contrôle et exploitation aériens ; compte spécial : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale
9)	Économie – Engagements financiers de l'État – Investir pour la France de 2030 – Plan de relance ; comptes spéciaux : Accords monétaires internationaux ; Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ; Participations financières de l'État ; Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

Intitulé des discussions budgétaires	
10)	Enseignement scolaire
11)	Gestion des finances publiques – Transformation et fonction publiques – Crédits non répartis – Régimes sociaux et de retraite – Remboursements et dégrèvements ; comptes spéciaux : Gestion du patrimoine immobilier de l'État ; Pensions
12)	Justice
13)	Outre-mer
14)	Recherche et enseignement supérieur
15)	Relations avec les collectivités territoriales ; compte spécial : Avances aux collectivités territoriales
16)	Santé – Solidarité, insertion et égalité des chances
17)	Sport, jeunesse et vie associative
18)	Travail, emploi et administration des ministères sociaux